

En parallèle, afin d'accompagner l'AGACSBO, dans le recentrage de son activité autour de l'enfance et la jeunesse, il est proposé au Conseil Municipal de nommer Jacky GUIOC, conseiller municipal délégué, en charge de l'AGACSBO, actuellement vice-président, très présent et maîtrisant le sujet. Il sera un référent auprès du personnel.

Nicole DORÉ est proposée comme nouveau membre de droit au sein du conseil d'administration de l'AGACSBO au côté de Marie ASSELINE déjà membre de droit et vice-présidente.

La délégation confiée à Monsieur Xavier RICHET (*participer à l'activité culturelle et en charge des relations avec les jumelages*) reste inchangée.

Il est précisé que la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué n'entraînera pas de charges nouvelles pour la Commune.

Jean LEMARIÉ, au nom de la Minorité, indique que cela traduit un choix d'organisation de la vie municipale et constate qu'il y a maintenant 8 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués. La nomination d'un conseiller municipal délégué doit répondre à un besoin et à une mission utile pour la vie municipale. Il demande à chaque conseiller délégué de préciser comment il voit sa mission.

Jean-Marc LESUEUR, Delphine CHAVENEAU, Jacky GUIOC et Xavier RICHET exposent brièvement comment ils conçoivent leurs missions.

Jean LEMARIÉ souhaite que les responsabilités de chacun soient claires mais craint le contraire. Il constate que l'on passe de 3 à 4 conseillers mais le fait que Delphine CHAVENEAU quitte l'AGACSBO libère une place au conseil d'administration. Il y avait donc une opportunité pour permettre à la minorité d'avoir une place (*afin d'éviter la non-information*), c'est un acte regrettable, il faut savoir si l'on veut une vie communale ouverte et coopérative ou non.

Patrick LECAPLAIN indique qu'au contraire ces modifications permettent de bien clarifier le rôle de chacun, notamment à l'AGACSBO dorénavant dédiée uniquement à la jeunesse.

Maud VIDEAU précise que ces changements représentent bien l'image d'une politique de restructuration des associations sur la commune, pour une meilleure lisibilité du public, tout ceci en restant dans la continuité, avec des élus compétents qui maîtrisent très bien ces sujets.

Il est donc proposé de nommer :

- Jean-Marc LESUEUR Conseiller Municipal délégué en charge de la coordination des utilisateurs des équipements sportifs, en relation avec les Maires-Adjoints aux travaux et à la vie associative et d'acter la fin de sa délégation auprès de l'AGESBO.
- Delphine CHAVENEAU Conseillère Municipale déléguée en charge du Domaine de la Baronnie, en relation avec les Maires-Adjoints à la Culture et à la vie associative, et de lui retirer la délégation de conseiller municipal en charge de l'AGACSBO.
- Jacky GUIOC, Conseiller Municipal délégué, en charge de l'AGACSBO.
- Xavier RICHET, Conseiller Municipal délégué à la Culture

20 voix pour et 5 contre (*la Minorité, pour les raisons évoquées ci-dessus*)

III – AFFAIRES FINANCIERES

A- Décisions modificatives n°3

Alain COLOMBE, Maire-Adjoint chargé des finances, indique qu'afin de clôturer le budget 2015, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative n°3. C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de valider la DM n° 3, équilibrée en fonctionnement à 21 419 € et en investissement à 2 519 €.

Adopté à l'unanimité

B- Autorisation d'avances sur subventions

Afin de permettre aux associations de fonctionner dès le début de l'année 2016, le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans la limite de 25 % du montant alloué en 2015, aux associations AGACSBO, LCBO et au CCAS.

Adopté à l'unanimité

C- Création d'une régie de recette pour la Baronnie

Alain COLOMBE informe de la création d'une régie de recettes dans le cadre de la gestion communale de la Baronnie. La régie encaissera les locations de la Grange ou du Manoir, la location éventuelle d'une scène et d'un écran et les cautions incombant aux locations. Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Alain COLOMBE précise à Laurent BALU qu'il aurait été possible de prévoir une gestion par le biais d'un budget annexe comme évoqué lors d'un groupe de travail, mais la régie a été retenue, avec une fonction spécifique dans le budget communal pour permettre d'évaluer le coût du Domaine.

D- Tarifs de locations de la Baronnie

Alain COLOMBE indique que le Conseil Municipal doit déterminer le montant des locations et des cautions qui seront encaissées par la régie. Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués actuellement pour permettre le transfert. Il sera possible de les revoir dans le courant de l'année 2016 après étude du fonctionnement.

Tarifs de location de la Grange :

	Coef. 1	Coef. 1,5	Coef.2	W-end	journée
Tarif de base	2 180 €	3 269 €	4 359 €	3 567 €	1 947 €
Entreprises Brettevillaises Associations non Brettevillaises Comités d'entreprises	1 743 €	2 615 €	3 486 €		
Brettevillais	1 054 €	1 581 €	2 108 €	2 087€	
Associations Brettevillaises	710 €	1 065 €	1 419 €		

Tarifs de location du Manoir :

Rez-de-chaussée	Coef. 1	Coef. 1,5	Coef.2	W-end	Journée
Tarif de base	613 €	919 €	1 225 €	1 059 €	517 €
Entreprises Brettevillaises Associations non Brettevillaises Comités d'entreprises	497 €	745 €	994 €		
Brettevillais Associations Brettevillaises	284 €	426 €	568 €		

Cellier	Coef. 1	Coef. 1,5	Coef.2
Tarif de base	362 €	542 €	723 €
Entreprises Brettevillaises Associations non Brettevillaises Comités d'entreprises	287 €	431 €	574 €
Brettevillais Associations Brettevillaises	163 €	244 €	326 €

Salle d'exposition	21 j	14 j	7 j
Tarif de base	540 €	360 €	200 €
Brettevillais	420 €	280 €	140 €
Associations Brettevillaises	120 €		

Salles du 1^{er} étage	21 jours maxi
Non Brettevillais	240 €
Entreprises Brettevillaises	160 €
Brettevillais (particuliers)	120 €
Associations brettevillaises	80 €

Coefficient 1 : de 9 h 30 le jour de la location jusqu'à 9 h 30 le lendemain, Coefficient 1,5 : de 9 h 30 le jour de la location jusqu'à 18 h 30 le lendemain, Coefficient 2 : de 9 h 30 le jour de la location jusqu'à 9 h 30 le surlendemain, Tarif week-end : du vendredi 15h au lundi 9 h 30 (réservé aux particuliers), Tarif journée : de 8 h à 18 h.

Options : location de la scène 16 m² : 162 € - 32 m² : 300 € - location d'un écran 160 x 160 + support Video projecteur : 36 €.

Cautions : 763 € de caution par salle, 200 € de caution « sonore » et pour « les feux d'artifice » sur la Grange.

Un tarif commercial pourra être proposé à l'occasion de salons de promotion de la Baronnie, en appliquant une réduction de 20% sur les tarifs.

Serge BOUFFARD demande des précisions sur l'application des coefficients.

Adopté à l'unanimité

E- Vente de terrain

Alain COLOMBE informe que le Conseil Municipal le 8 juin 2015 a donné son accord de principe à Monsieur DANRÉ Jean-Yves (*SCI du Long Douet*) pour acquérir une parcelle d'une surface d'environ 150 m² longeant son terrain 4 rue du Long Douet (*réf. Cadastrales AD-242, AD- 239, AD-226, AD-224, AD-222*) appartenant au domaine public.

France Domaine a estimé les 150 m² (*sous réserve d'arpentage*) à 1 500 €. Il est précisé que tous les frais d'arpentage, de notaire et d'enregistrement au bureau des hypothèques sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est sollicité pour transférer la parcelle du domaine communal vers le domaine privé, puis valider la vente.

Adopté à l'unanimité.

IV – PERSONNEL

A- Modifications du tableau des effectifs

Patrick LECAPLAIN rappelle, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, que dans le cadre de l'intégration du personnel de l'AGACSBO Baronnie et de l'AGESBO dans les services de la commune, il est nécessaire de créer les postes correspondants.

Les postes proposés sont des **Contrats à Durée Indéterminée**. Cependant deux des agents ont le choix quant à leur recrutement (*en CDI ou par intégration dans la fonction publique par nomination stagiaire*).

Il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 32/35^{ème} en CDI
- 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe en CDI à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 28/35^{ème} (*stagiaire*)

Adopté à l'unanimité.

B- Modifications du tableau du régime indemnitaire

Patrick LECAPLAIN expose que par délibération du 12/01/2004, le Conseil Municipal a créé un régime indemnitaire conformément au Décret n° 2003-1013 du 23/10/2003, complétée par une délibération en date du 13 décembre 2010. Ces délibérations ne mentionnent pas les agents en Contrat à Durée Indéterminée. Suite aux recrutements précédemment cités, il est nécessaire de les y intégrer.

Adopté à l'unanimité.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN** informe :
 - ✓ des Vœux aux forces vives, le 9 janvier 2016
 - ✓ du Banquet Municipal, le 31 janvier 2016
 - ✓ des conseils municipaux du 1^{er} semestre 2016
- **Jean-Louis DROU, Maire adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme** informe de l'implantation de 4 maisons modulables, par Caen Habitat, route de Bretagne. Il s'agit de logements fabriqués en usine dans leur totalité, en 2 parties de 32 m², aux normes BBC. La pose, par une imposante grue, fut spectaculaire. Beaucoup de communications (*presse et TV*).

Jean LEMARIÉ demande si ces logements sont destinés à des personnes âgées (*comme initialement prévu*).

Elisabeth DURAND indique que la commune dispose d'une liste de demandeurs (*personnes âgées ou à mobilité réduite, entre autres*) et proposera des locataires pour 2 des 4 logements, tout en sachant que la commission de Caen Habitat, propriétaire des logements, décidera des attributions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.